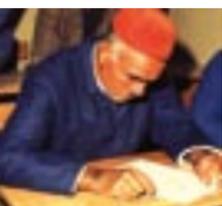


Alphabétisation pour tous



©UNESCO/D. Roger



©UNESCO/D. Roger



©UNESCO/Y. Jooris



©UNESCO/B.E. Daou

UNESCO Prix internationaux d'alphabétisation: Guide

Que sont ces prix ? • Qui peut se présenter ? • Quels sont les critères de sélection ? • Comment présenter sa candidature ?

ED.2006/WS/20



© UNESCO/B. E. Daou

La décennie des Nations Unies (2003-2012) pour l’alphabétisation est une composante intégrante d’Éducation Pour Tous, servant à la fois de plateforme universelle et de catalyseur en vue de la réalisation des six objectifs présentés dans le cadre d’action de Dakar.

L’alphabétisation pour tous est un préalable essentiel à l’expression de l’identité et à la participation de chacun aux débats d’une société contemporaine basée sur la connaissance et le savoir. La génération actuelle de citoyens actifs est ainsi tributaire de la qualité des programmes d’alphabétisation destinés à nos enfants.

L’alphabétisation, sous l’angle de l’appropriation des moyens de communication écrite, permet aux personnes de s’exprimer, dans leur langue maternelle ou dans différentes autres langues, et de partager au plus grand nombre leur manière d’acquérir la connaissance dans leur propre réalité.

L’alphabétisation permet d’accéder à la perception d’autres horizons et investit les apprenants, adultes et enfants, d’une capacité à l’évaluation critique de l’utilité et de la valeur du processus d’alphabétisation.

L’alphabétisation est enfin et surtout le premier pas vers l’apprentissage durable et continu tout au long de la vie.

Ce guide est destiné à deux groupes :

- les Gouvernements et les organisations non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO.
- les agences, les organisations, et associations impliquées dans des activités d'alphabétisation auprès d'adultes.

QUE SONT LES PRIX ?

Appellation officielle de chaque prix

Ces prix s'inscrivent dans un ensemble de mesures visant à l'intensification des efforts déployés dans le monde en faveur du développement de sociétés alphabétisées, dans un contexte où l'apprentissage est conçu comme devant s'effectuer tout au long de la vie.

À l'heure actuelle, cinq prix internationaux d'alphabétisation sont décernés chaque année :

Le Prix UNESCO d'alphabétisation « Association Internationale pour la lecture »

- Créé en 1979.
- Subventionné par l'Association Internationale pour la Lecture, organisation internationale non gouvernementale entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.
- Prix d'un montant équivalent à 20 000 US\$.

Les Prix UNESCO d'alphabétisation « Roi Sejong »

- Deux prix, décernés depuis 1989.
- Subventionnés par le Gouvernement de la République de Corée en référence au roi qui inventa l'alphabet Hangul (alphabet de 22 lettres) en 1443.
- Prix d'un montant équivalent à 20 000 US\$ pour chaque lauréat.





© UNESCO/B. E. Daou

Le Prix Confucius UNESCO d'alphabétisation

- Deux prix lancés en 2005.
- Financés par le Gouvernement de la République populaire de Chine en l'honneur du grand maître chinois Confucius.
- Prix d'un montant équivalent à 20 000 US\$ pour chaque lauréat et un voyage d'études sur les sites de projets d'alphabétisation en Chine.

QUI PEUT SE PRÉSENTER ?

Ces prix d'alphabétisation sont décernés à des institutions, organisations ou personnes qui se seront distinguées par un apport particulièrement méritoire et effectif aux activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation auprès d'adultes ainsi qu'à leur insertion au sein de programmes d'éducation de base.

Présentation et soumission des candidatures

Les candidatures doivent être présentées par le Gouvernement de l'Etat membre de l'UNESCO ou une organisation internationale non gouvernementale entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO.

Un gouvernement ou une organisation internationale non gouvernementale ne peut présenter que deux candidatures chaque année.

QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

Les institutions, organisations ou personnes proposées devront avoir pris une part active à l'œuvre d'alphabétisation ou de post-alphabétisation auprès d'adultes :

- en exécutant des programmes encourageant l'équité entre les sexes et la participation active des femmes dans le changement de leur société.
- en exerçant directement une activité didactique,
- en mettant sur pied, à l'échelon national ou local, des programmes d'alphabétisation,
- en mobilisant l'opinion publique,
- en produisant du matériel didactique ou des outils intégrant les NTIC au sein des programmes d'alphabétisation,
- en faisant des recherches dans des secteurs apparentés à l'alphabétisation (méthodes, langues, évaluation, sciences sociales, etc.),
- en menant des enquêtes ou études d'une importance toute particulière pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes ou politiques d'alphabétisation,
- en ouvrant aux jeunes la possibilité de participer à des activités d'alphabétisation,
- en mettant en place des activités d'éducation non formelle à caractère social, culturel, économique ou politique, dans lesquelles s'intègrent des programmes d'alphabétisation et des activités qui s'y rattachent (émissions de radio et de télévision, publications et articles de presse, etc.),
- en initiant des pratiques innovantes.





© UNESCO/Manoosher

Critères et modalités d'attribution des Prix

Les lauréats seront désignés par le Directeur Général sur recommandation d'un jury spécialement constitué. Le jury est composé d'au moins cinq personnalités – hommes et femmes – connues pour leur contribution dans le domaine de l'alphabétisation. Les membres du jury sont de nationalités différentes et nommés par le Directeur Général pour une période minimale de trois ans. Le jury est habilité à adopter son propre règlement intérieur.

En outre, les critères suivants seront particulièrement pris en considération :

- travail d'une durée suffisante pour que les résultats puissent être évalués et son efficacité vérifiée ;
- contribution aux objectifs fondamentaux du système d'éducation du pays ;
- contribution au développement sur le plan local et national ;
- valeur d'exemple du travail accompli suscitant des activités analogues ;
- influence des activités sur la mobilisation de ressources nouvelles pour les programmes d'alphabétisation ;
- contribution à la compréhension et à l'épanouissement de la société et de la culture nationales ;
- contribution à l'appréciation d'autres cultures et de la compréhension internationale.

COMMENT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Il est souhaitable que les gouvernements nationaux ou les organisations internationales non gouvernementales, entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, adoptent la procédure de sélection des candidatures suivante :

- Informer l'opinion publique, les agences locales et nationales, les branches des ONG internationales, et tous ceux engagés dans le travail d'alphabétisation, de la nature des prix.
- Fournir une copie de ce guide aux candidats potentiels.
- Constituer un Comité ou un jury national chargé d'étudier les candidatures.
- Sélectionner la (ou les) meilleure(s) candidature(s), qui aux yeux du Comité ou du jury national, mérite(nt) d'être présentée(s) à l'UNESCO.

Date limite pour la soumission des candidatures : le 31 mai 2006

Chaque année, les dossiers de candidature doivent être parvenus au Siège de l'UNESCO à Paris, à cette date au plus tard.

Le dossier de candidature parvenu à l'UNESCO doit contenir une description des activités du programme. Celle-ci ne doit pas dépasser cinq pages standard (1600 mots) et comprendra :

- Une description du travail accompli ;
- Un exposé des résultats ;
- Une évaluation en fonction des critères mentionnés ci-dessus ;
- L'appréciation de l'institution présentant la candidature.

Le dossier de candidature doit être rédigé en anglais ou en français uniquement.





© UNESCO/D. Roger

En outre, il convient de fournir, avec le dossier de candidature, le plus de documents complémentaires possibles, soutenant l'intérêt de la candidature. Il est important de travailler avec les candidats afin de s'assurer de la qualité de la présentation du dossier et du respect de la date limite de dépôt des candidatures.

Que doit contenir le dossier ?

1. Le nom, l'adresse et la nationalité de l'institution, organisation ou personne proposée.

2. Les antécédents :

Pourquoi le programme a-t-il été lancé ? Pourquoi s'avérerait-il nécessaire dans le pays ou la région ?

- Ampleur et nature du problème, contexte historique et social du programme/de l'opération.
- Origines du programme, date de création, durée, localisation.

3. Les objectifs d'alphabétisation

Comment le programme s'intègre-t-il aux politiques nationales et répond-t-il aux objectifs de développement ?

- Groupes cibles, principaux bénéficiaires.

4. La stratégie du programme

En quoi consiste le programme ? Quelles sont les modalités adoptées par le programme pour atteindre l'objectif visé ? Il convient de fournir des informations sur les aspects suivants :

- Structures/mécanismes de fonctionnement.
- Méthodologie/approche pédagogique.
- Modes de production ou d'acquisition des matériels d'enseignement/ d'apprentissage.
- Mécanismes de suivi et d'évaluation.
- Mécanismes de financement (investissement préalable, coûts de fonctionnement, sources de financement, etc.)
- Gestion des ressources humaines (effectifs employés, amélioration des qualifications du personnel, etc.)
- Partenaires pour l'exécution.
- Activités de mobilisation/sensibilisation de l'opinion publique.

5. Les caractéristiques particulières

Aspects du programme qui la distinguent des autres programmes et activités qui sont menés dans le pays, par exemple :

- Aspects concrets du programme qui ont un lien avec la réduction de la pauvreté, le développement durable, le renforcement des capacités, la pertinence culturelle et l'amélioration de la condition sociale des femmes et des jeunes filles ;
- Innovations dans l'approche opérationnelle destinée à répondre aux besoins spécifiques des populations cibles dans des contextes particuliers comme les communautés rurales, les femmes et les jeunes filles, les jeunes non scolarisés, les populations de migrants, les minorités ethniques/linguistiques, les réfugiés et les populations déplacées, etc. ;
- Modalités et mesures prévues pour assurer l'efficacité et la viabilité de l'entreprise ;





© UNESCO/R. Lepage

- Rapports ou liens du programme avec d'autres programmes et activités portant sur l'éducation ou le développement.

6. Résultats obtenus à ce jour

Évaluation quantitative des résultats de l'entreprise, par exemple :

- Nombre de personnes qui ont participé au programme (par sexe, âge, etc.)
- Taux de rétention.
- Qualifications acquises par les participants.
- Progression des taux d'alphabétisation, du nombre d'alphabètes.
- Nombre de participants qui ont poursuivi leur apprentissage dans le cadre d'autres programmes de développement.
- Nombre de matériels d'enseignement/apprentissage, de publications, d'émissions de radio/télévision, de logiciels produits, et autres.
- Nombre de bibliothèques et de centres d'apprentissage communautaires créés.
- Montant des fonds collectés pour assurer la viabilité du programme.

Évaluation qualitative des résultats du programme, par exemple :

- Descriptions concrètes des changements observés chez les apprenants.
- Exemples de l'impact de l'entreprise sur le village/la communauté/la société.
- Degré d'implication des apprenants et de la communauté dans l'entreprise pour assurer sa viabilité.
- Impact de l'entreprise sur d'autres actions menées dans le pays.

7. Problèmes rencontrés

Difficultés qui ont surgi au cours du programme, par exemple :

- Problèmes qui ont entravé la bonne marche du programme.
- Problèmes qui ont nui à l'efficacité de l'apprentissage.
- Stratégies adoptées ou prévues pour surmonter ces problèmes.

8. Plans pour l'avenir

9. Évaluation d'ensemble du comité/jury de sélection national.

Matériels supplémentaires

Il convient de fournir des matériels ou des documents supplémentaires prouvant l'intérêt de la candidature, par exemple :

- Description détaillée, carte, données statistiques illustrant la situation de l'alphabétisation dans le pays et le contexte du programme.
- Tableaux et graphiques qui mettent en évidence les progrès accomplis.
- Illustrations graphiques, photographies, vidéos, cassettes audio ou CD-ROM qui décrivent les grandes lignes du programme et du processus d'apprentissage.
- Matériels d'enseignement/apprentissage produits par le programme.
- Matériels de formation du personnel produits par le programme.
- Exemples de travaux réalisés par les apprenants.
- Articles de presse consacrés au programme.
- Bulletins d'information et site Internet du programme.
- Témoignages d'apprenants, d'enseignants et autres personnes concernées.





© UNESCO/D. Evans



© UNESCO/V.M. Camacho Victoria



© UNESCO/All rights reserved



© UNESCO/Y. Jooris

Liste de contrôle pour les Gouvernements et les ONG internationales

Avant d'envoyer votre dossier de candidature au Siège de l'UNESCO, assurez-vous qu'il contient :

- Une description des activités du programme.
- Une lettre d'approbation du Gouvernement ou de l'ONG internationale.
- Des matériels supplémentaires.

Où envoyer les dossiers ?

Les dossiers des candidats seront envoyés à l'adresse suivante. Il est possible d'obtenir de plus amples informations en contactant :

Section de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle UNESCO

7, place de Fontenoy,
F 75352 Paris 07SP, France

e-mail : n.aksornkool@unesco.org

tél. : +33 1 45 68 11 32 ou +33 1 45 68 09 90

fax : +33 1 45 68 56 26/27



© UNESCO/B. O'Malley

Création : Elizabeth Seminario Powell - Directeur artistique
Sasha Vazquez - Concepteur rédacteur
Agence Dieste Harmel & Partners